



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Lille, le 24 octobre 2017



## L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN HAUTS-DE-FRANCE : AMBITIONS ET SOLUTIONS



### SOMMAIRE :

- 1) Communiqué de presse
- 2) Introduction
- 3) État des lieux de l'insertion par l'activité économique dans les Hauts-de-France en 2016
  - a) Un pilotage partenarial
  - b) Des activités spécifiques pour chaque type de SIAE
  - c) Une diversité de publics accueillis
  - d) L'accès des publics potentiels à l'IAE
- 4) Un effort public particulier pour un secteur dont l'utilité économique et sociale est reconnue
- 5) Présentation de la première conférence régionale sur l'IAE

Lille, le 24 octobre 2017

## Communiqué de presse

### L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN HAUTS-DE-FRANCE : AMBITIONS ET SOLUTIONS



**Christophe Itier, haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale, auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, Michel Lalande, préfet du Nord, préfet de la région Hauts-de-France, Gilles Ducassé, directeur général adjoint d'Emmaüs France et Faustine Maliar, conseillère régionale déléguée à l'économie et la solidarité ont ouvert ce mardi 24 octobre, la première conférence régionale sur le thème de l'insertion par l'activité économique à Lille.**

Cette manifestation régionale est organisée par la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) en partenariat avec Pôle emploi, les collectivités territoriales et l'Inter Réseaux IAE, afin de mobiliser les structures et les partenaires institutionnels autour d'objectifs communs.

La région des Hauts-de-France est aujourd'hui la première bénéficiaire des financements de l'État pour l'IAE (33 433 salariés ont bénéficié d'un contrat IAE et 436 structures étaient conventionnées en 2016). L'année 2016 a été l'occasion de partager les pratiques et les expériences menées par les différents acteurs dans la région Hauts-de-France.

#### **Cette journée marque le lancement de l'élaboration du plan stratégique régional 2018-2021.**

Elle visait à engager une réflexion collective sur l'évolution de l'offre de l'IAE sur le territoire :

- Comment assurer un meilleur maillage territorial ?
- Comment accompagner l'évolution des publics en insertion ?
- Quelles opportunités de développement d'activité pourraient être saisies, en lien avec les stratégies régionales ?

**A cette occasion, le prix de l'innovation a été remis aux « Biquettes de l'espoir », un éco-pâturage d'insertion, dont l'objectif est de préserver le patrimoine tout en favorisant le retour à l'emploi.**

## 2) INTRODUCTION

L'insertion par l'activité économique (IAE) est un dispositif d'accompagnement vers l'emploi proposé par les Structures de l'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) à destination de certaines personnes très éloignées de l'emploi, afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle sur le marché du travail, dans un emploi de droit commun, de préférence durable.

L'IAE est l'un des axes majeurs des politiques publiques de l'emploi, reconnu par le Code du travail. Elle est aujourd'hui une composante à part entière de l'économie sociale et solidaire (ESS). La région Hauts-de-France a bénéficié en 2016 de 17,9 % des financements de l'État dédiés à l'IAE en France métropolitaine.

L'IAE s'adresse aux personnes particulièrement éloignées de l'emploi et confrontées à une situation de précarité, notamment :

- Les **demandeurs d'emploi de longue Durée (DELD)** ;
- Les **personnes bénéficiaires des minimas sociaux** (revenu de solidarité active...) ;
- Les **jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté** ;
- Les **demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi** (travailleurs reconnus handicapés).

L'IAE prévoit la signature d'un contrat de travail spécifique – contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) – avec une structure spécialisée en insertion sociale (contrat renouvelable dans la limite d'une durée totale de 24 mois).

Le secteur de l'IAE se compose d'associations et d'entreprises conventionnées par l'État qui accueillent et embauchent des personnes en difficulté d'insertion professionnelle. Selon les besoins et la situation des personnes, le parcours d'insertion peut s'effectuer dans quatre types de structure :

- Les **entreprises d'insertion (EI)**, secteur d'activités des biens et services destinés à être commercialisés sur un marché ;
- Les **entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)**, secteur d'activités et missions couverts par le travail temporaire ;
- Les **ateliers et chantiers d'insertion (ACI)**, tous secteurs d'activité d'utilité sociale répondant à des besoins collectifs non couverts par ailleurs ;
- Les **associations intermédiaires (AI)**, secteur des services à la personne (mises à disposition auprès de particuliers, d'associations, de collectivités ou d'entreprises pour la réalisation de travaux occasionnels).

Un bénéficiaire embauché dans le cadre d'une SIAE bénéficie d'un suivi et d'un accompagnement socioprofessionnel renforcés. Cette mise en situation d'emploi se fait à un rythme adapté pour retrouver progressivement les repères professionnels du monde du travail. Elle est assortie d'un accompagnement social spécifique pour lever les multiples freins d'accès à l'emploi.

### 3) ÉTAT DES LIEUX DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DANS LES HAUTS-DE-FRANCE EN 2016

#### a) Un pilotage partenarial

**La gouvernance est assurée par le conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique (CDIAE) et le Comité d'Animation Régional de l'Insertion par l'Activité Économique (CARIAE).**

Au niveau départemental, le **CDIAE** définit les orientations stratégiques de l'offre d'insertion pour l'adapter aux besoins du territoire et met en œuvre un plan d'actions opérationnel. Il émet un avis sur le conventionnement des structures et les demandes de concours du fonds départemental d'insertion. Enfin, il favorise l'ingénierie de parcours en valorisant le travail réalisé par les structures et en diffusant les bonnes pratiques.

Présidé par le préfet de département, il réunit Pôle emploi, les collectivités territoriales, notamment les conseils départementaux dans le cadre de leur compétence inclusion, les structures de l'IAE, les partenaires sociaux et, le cas échéant, les institutions justifiant d'une expertise dans le secteur de l'insertion (têtes de réseau de l'IAE, PLIE, missions locales, opérateurs des dispositifs d'appui aux structures de l'économie sociale et solidaire).

Au niveau régional, en Hauts-de-France, a été mis en place un **CARIAE**, instance de concertation et d'information des acteurs de l'IAE, dans l'esprit des conférences de financeurs préconisées par le rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) de 2013. Il vise à définir les orientations pour consolider et développer l'offre d'insertion en région et travaille à l'harmonisation des pratiques et expériences menées par les acteurs dans les ex régions Nord – Pas-de-Calais et Picardie.

Le CARIAE réunit les unités départementales et l'unité régionale de la Direccte, les conseils départementaux, le conseil régional, les têtes de réseau de l'IAE, les opérateurs de l'emploi (Pôle Emploi, les têtes de réseau des Cap Emploi et Missions Locales) et, le cas échéant, des partenaires extérieurs (ex : Opérateurs paritaires collecteurs agréés (OPCA)).

Au niveau local, les **comités techniques d'animation (CTA)** pilotés par Pôle emploi, assurent la mise en œuvre opérationnelle des parcours des salariés de l'IAE. Ils coordonnent les actions, en particulier :

- La circulation d'informations entre prescripteurs et orienteurs (partenariat) ;
- Le travail technique sur les parcours des salariés, utilisé ensuite dans les discussions stratégiques du CDIAE.

**La Direccte assure le pilotage de l'IAE en région. Elle gère la programmation régionale et le suivi budgétaire des structures conventionnées.**

Elle intervient dans la procédure de conventionnement des SIAE. Elle conseille, étudie les dossiers des structures, rencontre les responsables et prépare les dossiers pour le passage en CDIAE, chargé d'émettre un avis sur les demandes de création des structures.

**La Direccte participe également aux instances régionales, départementales ou locales organisées par les acteurs de l'IAE.**

**Pôle emploi participe au dialogue de gestion et au conventionnement des SIAE avec l'État et siège également aux CARIAE et CDIAE.**

**Les acteurs du service public de l'emploi (SPE) – Pôle emploi, Cap emploi, missions locales, et les prescripteurs habilités par arrêté préfectoral – réalisent et prescrivent un diagnostic des demandeurs d'emploi (inscrits ou non).** Pôle Emploi délivre aux salariés en insertion l'agrément préalable à l'embauche par une SIAE.

**Par leurs financements, les conseils départementaux contribuent au soutien de l'IAE. Les communes et leurs regroupements se mobilisent, notamment au titre de la politique de la ville.**

**Les différentes têtes de réseaux de l'IAE** représentent les entreprises et les associations dans les instances de gouvernance. Depuis 2017, un Inter Réseaux IAE est structuré au niveau régional : l'Inter Réseaux de l'Insertion par l'Activité Économique en Hauts-de-France, l'IRIAE Hauts-de-France.

L'IRIAE Hauts-de-France est constitué de l'Union régionale de l'insertion par l'activité économique (URIAE) Nord Pas-de-Calais, du Groupement régional de l'insertion par l'économie en Picardie (GRIEP), ainsi que des 7 réseaux nationaux représentés dans la région :

- Association CHANTIER ÉCOLE Hauts-de-France,
- Coordination des associations d'aide aux chômeurs par l'emploi – COORACE Hauts-de-France,
- Fédération des entreprises d'insertion – FEI Hauts-de-France,
- Fédération des acteurs de la solidarité – FAS Hauts-de-France,
- Union régionale des associations intermédiaires – URAI Hauts-de-France,
- Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux – URIOPSS Hauts-de-France,
- Union régionale des régies de quartiers et associés – URQA Hauts-de-France.

## **b) Des activités spécifiques pour chaque type de SIAE**

En 2016, **436 structures de l'IAE étaient conventionnées dans les Hauts-de-France** : 246 structures porteuses d'ateliers et chantiers d'insertion, 84 entreprises d'insertion, 78 associations intermédiaires et 28 entreprises de travail temporaire d'insertion.

Près de la moitié des structures de la région sont concentrées dans le département du Nord (185) et un quart se situent dans le Pas-de-Calais (105). Dans l'Aisne (53), l'Oise (43) et la Somme (50) se trouvent 30 % des SIAE, à raison d'environ 1 sur 10 dans chacun de ces départements.

La majorité des secteurs d'activités des ACI relèvent du domaine de la santé humaine et de l'action sociale (46 %) et des activités de services (26 %).

En EI, les secteurs d'activités se répartissent notamment entre les champs de la production et de la distribution d'eau (28 %), des activités de services administratifs et de soutien (27 %), de la santé humaine et sociale (15 %) et du transport et de l'entreposage (10 %).

## **c) Une diversité de publics accueillis**

**33 433 salariés ont travaillé dans les SIAE des Hauts-de-France en 2016, soit 14 % du volume national (232 955)**, dont 21 414 personnes embauchées en ACI, 3 313 salariés en EI, 2 469 en ETTI, et 6 237 en AI.

Parmi les publics bénéficiaires dans les structures IAE en 2016, les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) représentent une part importante des publics accueillis (plus de 97 % en EI et ACI).

60 % des salariés entrants en ACI (42 % en EI) sont bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA).

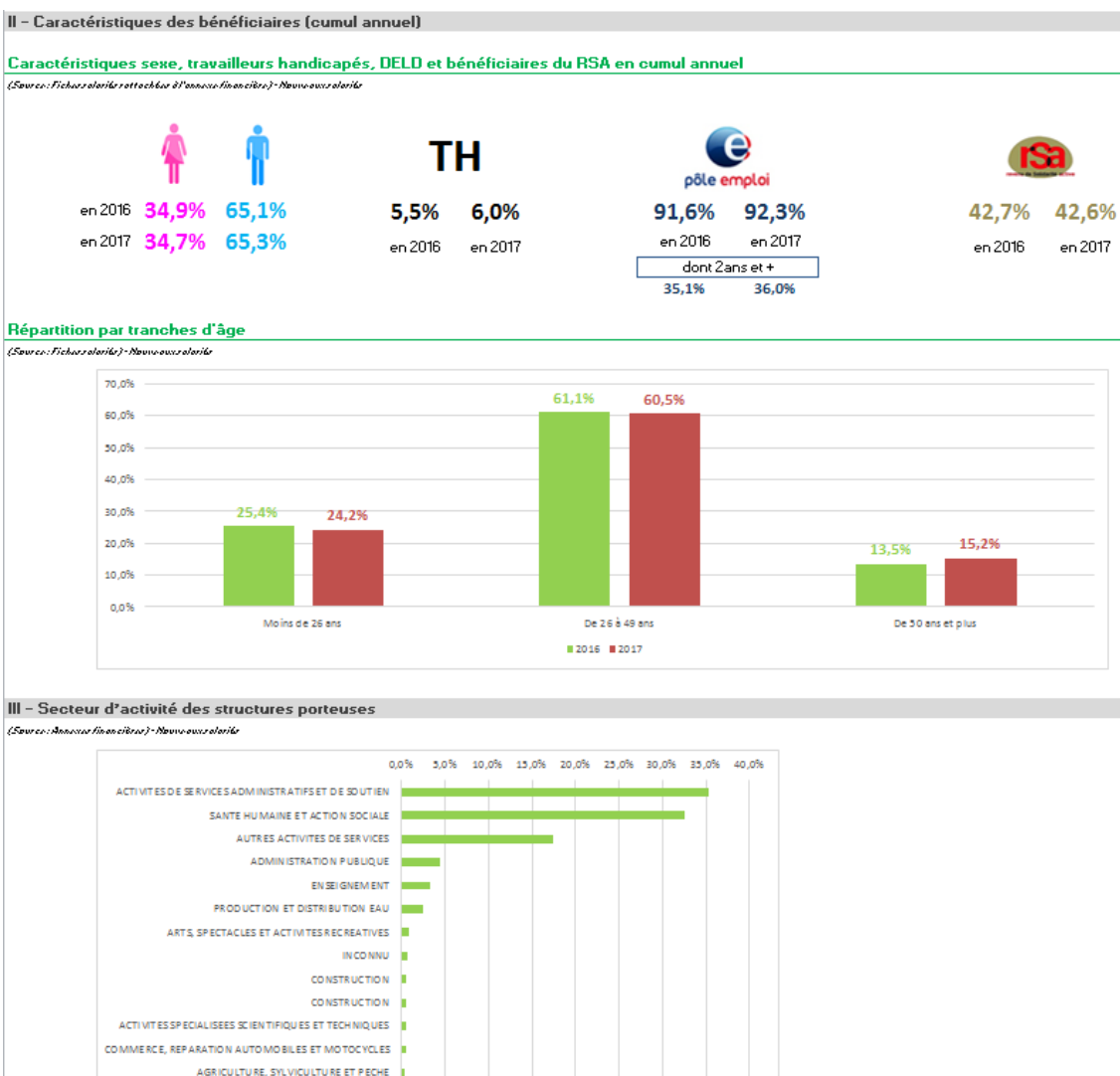
Les SIAE accueillent également des demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi (DEBOE) – travailleurs handicapés (5 %).

Les entreprises d'insertion (EI) ont embauché près de 26 % de publics féminins, les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) ont accueilli 34 % de femmes.

En ACI et en EI, le taux d'embauche des jeunes de – 26 ans correspond à environ 1 / 4 des effectifs (25 %). Les 26 / 49 ans représentent la majorité du public présent en SIAE (63 %). Les publics « seniors » de 50 ans et plus représentent 12 % des publics.

En 2016, le taux de sorties positives est de 37 % en EI, de 34 % en ACI.

## Synthèse des embauches depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017



# 5 851 ETP

embauchés depuis le 1er janvier  
(suivis mensuels)

# 21 802 CONTRATS

embauchés depuis le 1er janvier  
(suivis mensuels)

% ETP réalisés par rapport aux ETP conventionnés  
pour le mois considéré

57,3%

2016

55,7%

2017

## d) L'accès des publics potentiels à l'IAE

**L'Aisne, le Nord et le Pas-de-Calais sont les plus touchés par les difficultés d'insertion.**

Quelques disparités départementales apparaissent néanmoins :

Les départements de l'Aisne et du Nord sont touchés par les plus forts taux de chômage, suivis du Pas-de-Calais. L'intensité du chômage de longue durée est la plus forte dans ces 3 départements. Le Pas-de-Calais et le Nord affichent le même taux de DELD, avec un taux chômage plus faible mais plus fréquemment de longue durée dans le Pas-de-Calais. Dans le département de la Somme, le niveau de chômage est légèrement en dessous de la moyenne régionale. L'Oise connaît des taux de chômage et de DELD proches de ceux de France métropolitaine.

Les Hauts-de-France étant la région de métropole la plus touchée par le chômage (12,6 % en moyenne en 2015 contre 10 % en France métropolitaine), elle apparaît également mieux couverte par l'IAE que l'ensemble du territoire national.

## 4) UN EFFORT PUBLIC PARTICULIER POUR UN SECTEUR DONT L'UTILITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE EST RECONNUE

L'IAE joue un rôle économique indéniable. Les SIAE répondent à des besoins économiques souvent non couverts par ailleurs, faute de viabilité économique. Elles sont parfois à l'initiative d'activités innovantes, stimulant le développement économique sur leur territoire.

Les structures sont également très impliquées dans l'accompagnement social de leurs salariés afin de lever les multiples freins d'accès à l'emploi. Cette vocation sociale justifie l'effort public mené afin de promouvoir l'IAE.

Une étude qualitative est actuellement menée pour rendre compte de ces aspects sociaux. Elle vise à mieux appréhender la présence des structures dans l'économie des territoires, ainsi que le travail d'accompagnement réalisé par les permanents, accompagnateurs socio-professionnels et encadrants techniques.



## 5) PRÉSENTATION DE LA PREMIÈRE CONFÉRENCE RÉGIONALE SUR L'IAE

A la suite de la loi NOTRe, créant la nouvelle région Hauts-de-France, la Direccte a mis en place le Comité d'animation régionale de l'IAE (CAR IAE). L'année 2016 a ainsi été l'occasion de partager les pratiques et les expériences menées par les acteurs dans les anciennes régions Nord – Pas-de-Calais et Picardie.

Il est aujourd'hui nécessaire de franchir une nouvelle étape, d'affirmer une ambition partagée pour l'IAE à l'échelle de la nouvelle région.

C'est pourquoi la Direccte, en partenariat avec Pôle emploi, les collectivités territoriales et l'inter-réseaux IAE, a organisé la première conférence régionale Hauts-de-France de l'IAE pour mobiliser les structures et les partenaires institutionnels autour d'objectifs communs.

Cette journée est conçue comme une première étape dans l'élaboration d'un plan stratégique régional 2018-2021.

Elle vise à engager une réflexion collective sur l'évolution de l'offre de l'IAE sur le territoire :

- comment assurer un meilleur maillage territorial ?
- comment accompagner l'évolution des publics en insertion ?
- quelles opportunités de développement d'activité pourraient être saisies, en lien avec les stratégies régionales ?

### DÉROULÉ

**10h00 – 11 h00 : Ouverture de la conférence par le haut-commissaire à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale, Christophe Itier, le directeur général adjoint d'Emmaüs France, Gilles Ducassé, la conseillère régionale déléguée à l'économie et la solidarité, Faustine Maliar et le préfet du Nord, préfet de la région Hauts-de-France, Michel Lalande.**

**11h00 – 11h30 : L'IAE au cœur de l'inclusion : quelle place et quels enjeux ?**

Ce qui fait la richesse de l'IAE c'est sa diversité. Comment l'IAE, née à partir d'initiatives variées, est devenu un secteur économique et social à part entière ? Quels leviers d'action pour demain ? Comment atteindre ces objectifs ? Quelles modalités de coopération entre acteurs publics et structures de l'IAE ? Retour sur l'histoire de l'IAE, sa contribution aux politiques publiques d'insertion sociale et professionnelle sur le marché du travail, et les perspectives d'évolution.

**Intervenant :**

- Michel Abherve, *professeur associé à l'université de Paris Est Marne la Vallée – management de l'insertion dans l'économie sociale et solidaire*

**11h30 – 12h30 : Table-ronde – Pilotage et animation partenariale de l'IAE**

L'accord cadre national IAE et la feuille de route régionale définissent les actions prioritaires sur le territoire des Hauts-de-France. Quel diagnostic de territoire pour un déploiement optimal des moyens ? Comment le pilotage régional de la Direccte, en partenariat avec Pôle emploi et les conseils départementaux, assure la cohérence de l'offre d'insertion sur le territoire ? Quel est le rôle pour chacun des partenaires ?



### **Intervenants :**

- Youssef Tahiri, *Chef de la mission insertion Professionnelle (MIP)*, délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP)
- Michèle Lailler-Beaulieu, *directrice régional* des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) Hauts-de-France
- Nicole Brejou, *cheffe du département des partenariats*, direction générale de Pôle emploi ; Nadine Crinier, *directrice régionale*, direction régionale de Pôle emploi
- Annick Genty, *directrice du développement des solidarités*, département du Pas-de-Calais
- Bernard Moreau, *Président* ; Dominique Carpentier, *vice-président*, inter réseaux de l'insertion par l'activité économique (IRIAE) en Hauts-de-France

### **12h30 – 14h00 : Cocktail déjeunatoire et participation au Village des solutions**

### **14h00 – 15h15 : Les innovations au service du développement, des territoires et des populations**

Les territoires et les salariés en insertion sont les bénéficiaires finaux des moyens attribués par l'Etat et les partenaires aux structures de l'IAE. Quelles opportunités de développement pour les structures IAE innovantes dites de « deuxième génération » ? Quelles sont les initiatives locales au bénéfice des publics les plus éloignés de l'emploi ? Que retenir des expériences d'innovation menées en Hauts-de-France ? Illustrations par des projets innovants (permaculture, restaurant d'insertion spécialisé, plateforme collaborative et pôles territoriaux de coopération économique (PTCE)).

### **Intervenants :**

- Christian Traisnel, *directeur*, pôle de compétitivité TEAM<sup>2</sup>
- Olivier Engrand, *directeur général de la Blanchisserie centrale*, pôle territorial de coopération économique (PTCE) ALISS – Association pour l'innovation sociale en Soissonnais
- Aurélie Toubreau, *fondatrice et directrice* ; Marie Deligne, *directrice adjointe*, aux Trois princesses
- Wilfrid Roze, *Directeur*, A la Bonne Ferme

**15h15 : Clôture de la conférence par la directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) Hauts-de-France, Michèle Lailler-Beaulieu.**

### **15h30 : Remise du prix de l'innovation**